

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1264

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

788 884 260 RCS Annecy.

EPEX.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 1500000.00 EUR.

Adresse : 674, Chemin Des Devants, Pringy, 74370 Annecy.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : FIDEXPERT CONSEILS", Société à Responsabilité Limitée au capital de 200.000,00 euros, Siège social : 74370 ANNECY 81 rue des Cartes ZAE de Pré Mairy PRINGY, 527 570 014 RCS ANNECY (société absorbante) et " EPEX ", Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.500.000,00 euros, Siège social : 74370 ANNECY 674 Chemin des Devants PRINGY, 788 884 260 RCS ANNECY (société absorbée). Suivant acte en date du 22.01.2021, les sociétés "FIDEXPERT CONSEILS" et "EPEX" ont établi un projet de traité de fusion aux termes duquel la société "EPEX" ferait apport à titre de fusion absorption, avec effet rétroactif au 01.10.2020, à la société "FIDEXPERT CONSEILS" de la totalité de son actif s'élevant au 30.09.2020 à 2.578.087 euros, à charge de la totalité de son passif s'élevant au 30.09.2020 à 838.857 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1.739.230 euros. Les apports de la société absorbée ont été évalués à leur valeur nette comptable au 30.09.2020. En rémunération de cet apport net, la société "FIDEXPERT CONSEILS" émettrait 6.000 parts sociales nouvelles de 32 euros de valeur nominale, entièrement libérées, à titre d'augmentation de son capital social de 192.000 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 25 parts de la société "EPEX" pour 1 part de la société "FIDEXPERT CONSEILS". La différence entre le montant de l'actif net apporté par la société "EPEX" et le montant de l'augmentation de capital, égale à 1 739 230 euros, constituera une prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société absorbante sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux. Ne pouvant détenir ses propres parts sociales, la société FIDEXPERT CONSEILS procédera, immédiatement après l'augmentation de capital, à une réduction de capital d'un montant de 200.000 euros, égale à la valeur nominale de ses propres parts sociales détenues par suite de fusion, lesdites parts sociales étant annulées. La différence entre la valeur d'apport de ces parts sociales, soit 1 927 000 euros et le montant de la réduction de capital nécessaire à leur annulation, différence égale à 1 727 000 euros s'imputera sur la prime de fusion (1 647 330 €) et pour le solde (79 670 €) sur les " Autres Réserves ". La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés participant à la fusion. Conformément à

l'article L 236-6 du code de commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANNECY le 27.01.2021 au nom des deux sociétés. Les créanciers des sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Le représentant légal des 2 sociétés..

